

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 mars 2025**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
 Présents : 27  
 Votants : 34

**D25.022**

L'an deux mille vingt-cinq,  
 le treize mars,  
 à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : ANDRE-DECARSIN Sophie (pouvoir à RODRIGUES David), VALENTIN Christine (pouvoir à FABRE Jean), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), RODIER Colette (pouvoir à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul) et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 34**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D25.022 : EQUIPEMENT NUMERIQUE DES SALLES DE REUNION DES LOCAUX DE TREMOULIS**

Monsieur le Président précise qu'à la suite de la réhabilitation des locaux de Trémoulis (siège de la CC ALCT), travaux en cours, il conviendra de procéder à l'équipement numérique de deux salles de réunions :

- Salle du conseil communautaire au 1er étage (36-40 places)
- Salle de réunion au rez-de-chaussée (15 places).

La salle du conseil devra être équipée d'un dispositif de vidéo projection, un dispositif de visio conférence et des équipements micro ;

La salle de réunion devra être équipée d'un dispositif de vidéo projection et un dispositif de vision conférence.

Le montant est de 29 011€ HT (devis Double Clic du 10/03/2025).

Dans le cadre de l'acquisition de cet équipement il est proposé de solliciter une subvention de la Région au titre FRI selon le plan de financement suivant :

Montant total 29 011 € HT

Subvention Région (30% max plafonnée à 21 000€) = 6 300 €

CC ALCT = 22 711 €

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**DECIDE** d'équiper les salles de réunion d'équipements numériques tel que mentionné ci-dessus,

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Montant total 29 011 € HT

Région (30% max plafonnée à 21 000€) = 6 300 €

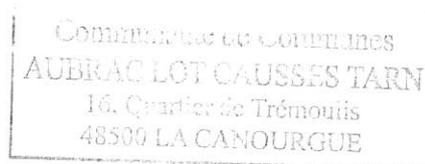
Autofinancement CC ALCT = 22 711 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2025,

**AUTORISE** son Président ou le Vice-Président à faire la demande de subvention auprès de la Région et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 mars 2025,  
Le Président,



**Jean-Claude SALEIL**